



Communauté de Communes Terroir de Caux

Ville de Val-de-Scie

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 JUIN 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Date de convocation : 19/06/2023

Date d'affichage : 19/06/2023

L'An deux mil vingt-trois le Vingt-neuf Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Val-de-Scie, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SURONNE, Maire.

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Patrice AUVRAY pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Patrice AUVRAY donne lecture du Procès-verbal de la séance du 11/05/2023 qui est adopté à l'unanimité.

| NOM Prénom | | NOM Prénom | | NOM Prénom | |
|-----------------------|---|-------------------------|-----|-------------------|-----|
| SURONNE Christian | P | NOURRICHARD Gérard | P | LETELLIER Olivier | E |
| VANDERPLAETSEN Michel | P | CHEVALLIER Nadine | PVR | THIERRY Stéphane | P |
| PELISSE Virginie | P | AUVRAY Patrice | P | LETEURTRE Céline | PVR |
| DELAUNAY Olivier | P | DELAFONTAINE Isabelle | P | PEUDEVIN Vincent | A |
| BOUDIN Françoise | P | JARNOUX Chantal | E | LEMERCIER Monique | P |
| FRANC Claude | P | CONTREMOULIN Anne-Marie | P | PINEL Emmanuel | P |
| LESUEUR Claudine | E | CABIN Antoinette | A | DUBOIS Arnaud | P |
| CHOMANT Jean | P | RENAULT Catherine | P | SOULET Virginie | P |
| MOREL Maryse | P | PETIT Marc | P | GOSSE Anne | PVR |

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - PVR : pouvoir)

Pouvoirs :

Mme Nadine CHEVALLIER donne pouvoir à M. Christian SURONNE

Mme Céline LETEURTRE donne pouvoir à M. Patrice AUVRAY

Mme Anne GOSSE donne pouvoir à M. Marc PETIT

Excusés :

Mme Claudine LESUEUR

Mme Chantal JARNOUX

M. Olivier LETELLIER

Absents :

Mme Antoinette CABIN

M. Vincent PEUDEVIN

Formant la majorité des membres en exercice.

ORDRE DU JOUR

Approbation Procès-verbal Séance du Jeudi 11 Mai 2023 à 18 H 30

Compte rendu Commission Communication 10 Mai 2023 à 17 H 30 : Mme Claudine LESUEUR

Toiture Église : Restructuration des parties hautes de la Collégiale Notre Dame à AUFFAY :
Devis SEPAQ : 1 750,00 € HT/2 100,00 € TTC

Cantines Écoles Élémentaire et Maternelle

- a) Contrat Traiteur La Normande : Révision Année scolaire 2023/2024
- b) Prix repas Cantine École Élémentaire à partir rentrée scolaire 2023/2024
- c) Prix repas Cantine École Maternelle à partir rentrée scolaire 2023/2024

Enfants Hors-Commune 2023/2024 : Tarifs Écoles Élémentaire et Maternelle

Organisation Transport Scolaire 2023/2024

Service technique : Création poste Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Juillet 2023 et fermeture poste Adjoint Technique 35 H ouvert au 9^{ème} échelon au 30 Juin 2023 suite à la démission de M. Patrice MIREL

Comptabilité budget Commune : admission de titres en non-valeur

CDC Terroir de Caux : Procès-verbaux Conseil Communautaire 12 Avril et 11 Mai 2023

Affaires Diverses

- a) Remerciements de Mme Françoise MODARD pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de sa mère
- b) Date prochain Conseil Municipal :
Jeudi 5 Octobre 2023 à 18 H 30
- c) Date Élections Européennes : Dimanche 9 Juin 2024
- d) Implantation Bureaux de vote d'Auffay
- e) Devis Travaux supplémentaires Collégiale reçu le 27 Juin 2023
- f) Courrier M Michel VANDERPLAETSEN : Don archives personnelles à la commune
- g) Faire part naissance bébé Annaële COTY : Evie née le 18 Mai 2023

Questions diverses

1. Compte rendu Commission Communication 10 Mai 2023 à 17 H 30 : Mme Claudine LESUEUR

En l'absence de Mme Claudine LESUEUR, M. le Maire donne le compte rendu de cette réunion. Le bulletin municipal du 1^{er} semestre sera composé de 24 pages pour un coût total d'environ 2 864 € TTC comprenant la conception, l'impression et la distribution par La Poste. Le bulletin sera distribué prochainement.

2. Toiture Église : Restructuration des parties hautes de la Collégiale Notre Dame à AUFFAY, devis SEPAQ 1 750 € HT/ 2 100 € TTC - Délibération n° 25/2023

L'entreprise SEPAQ assure depuis le début des travaux la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé sur cette opération.

Le 2/06/2023 SEPAQ a transmis un devis de 1 750,00 € HT/2 100,00 € TTC pour 7 mois supplémentaires afin d'assurer la continuité de la mission jusqu'à la fin des travaux. Mme Monique LEMERCIER regrette l'ajout des multiples imprévus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, M. Emmanuel PINEL, Mme Virginie SOULET, sauf M. Arnaud DUBOIS et Mme Monique LEMERCIER qui s'abstiennent) :

de signer le devis de l'Entreprise SEPAQ pour la continuité de la mission jusqu'à la fin des travaux suivant devis du 02/06/2023 d'un montant de 1 750,00 € HT/2 100,00 € TTC.

3. Cantines Écoles Élémentaire et Maternelle - Délibération n° 26/2023

a) Contrat Traiteur La Normande : Révision Année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal dans sa séance du 1^{er} Juillet 2021, après consultation, a retenu la Société La Normande SA pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux restaurants scolaires des Écoles élémentaire et maternelle, à partir de l'année scolaire 2021/2022, et pour trois années scolaires.

Suivant l'article 3-4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières intégré au marché signé avec cette entreprise, une révision de prix doit intervenir en Septembre 2023 suivant la formule de révision suivante calculée à partir de l'identifiant référencé 001764236.

$0,125 + 0,875 \times \frac{\text{indice Juillet 2023}}{\text{indice Juillet 2022}}$

La date de signature du marché est le 27 Juillet 2021 et l'indice de Juillet 2023 n'est pas connu. M. HERMENT de la Normande a proposé, par mail le 15 Juin 2023, une augmentation de 8,2 %. Les nouveaux tarifs à appliquer à partir de la rentrée scolaire 2023/2024 :

| | | |
|---------------------|------------------------|-------------|
| - Repas Maternelle | 2,729 € TTC au lieu de | 2,522 € TTC |
| - Repas Élémentaire | 2,843 € TTC au lieu de | 2,628 € TTC |
| - Repas Adulte | 2,843 € TTC au lieu de | 2,628 € TTC |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces tarifs (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne

GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, sauf Mme Monique LEMERCIER et M. Arnaud DUBOIS qui votent contre ainsi que M. Emmanuel PINEL et Mme Virginie SOULET qui s'abstiennent) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

b) Prix repas Cantine École Élémentaire à partir rentrée scolaire 2023/2024

Suite à l'augmentation des repas fournis par le traiteur, le Conseil Municipal décide (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, sauf Mme Monique LEMERCIER et M. Arnaud DUBOIS qui votent contre ainsi que M. Emmanuel PINEL et Mme Virginie SOULET qui s'abstiennent) d'augmenter comme suit les tarifs du repas à la cantine de l'École Élémentaire à partir de l'année scolaire 2023/2024.

- 3,99 € au lieu de 3,80 € le prix du repas à la Cantine de l'École Élémentaire, réclamé aux enfants de Val-de-Scie et de Cropus

- 4,51 € au lieu de 4,29 € le prix du repas à la Cantine de l'École Élémentaire, réclamé aux enfants domiciliés hors-commune et scolarisés à Auffay, Val-de-Scie

- 4,51 € au lieu de 4,29 € le prix du repas à la Cantine de l'École Élémentaire, réclamé aux Adultes, Instituteurs, personnel de service et, occasionnellement, aux personnes fréquentant la cantine.

c) Prix repas Cantine École Maternelle à partir rentrée scolaire 2023/2024

Suite à l'augmentation des repas fournis par le traiteur le Conseil Municipal, décide (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, sauf Mme Monique LEMERCIER et M. Arnaud DUBOIS qui votent contre ainsi que M. Emmanuel PINEL et Mme Virginie SOULET qui s'abstiennent) d'augmenter comme suit les tarifs du repas à la cantine de l'École Maternelle à partir de l'année scolaire 2023/2024 :

- 3,93 € au lieu de 3,74 € le prix du repas à la Cantine de l'École Maternelle, réclamé aux enfants de Val-de-Scie et de Cropus

- 4,39 € au lieu de 4,18 € le prix du repas à la Cantine de l'École Maternelle, réclamé aux enfants domiciliés hors-commune et scolarisés à Auffay, Val-de-Scie

- 4,39 au lieu de 4,18 € le prix du repas à la Cantine de l'École Maternelle, réclamé aux Adultes, Instituteurs, personnel de service et, occasionnellement, aux personnes fréquentant la cantine.

4. Enfants Hors-Commune 2023/2024 : Tarifs Écoles Élémentaire et Maternelle - Délibération n° 27/2023

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance, en date du 15/03/2007, le Conseil Municipal d'Auffay avait décidé d'appliquer strictement la loi concernant l'accueil des enfants hors commune dans les deux écoles d'Auffay.

Le Conseil Municipal de Val-de-Scie, dans sa séance du 18/05/2022, avait fixé, comme suit, le coût annuel d'un élève au vu du bilan financier 2021 des deux écoles :

| | |
|---------------|------------|
| - Élémentaire | 1 050,55 € |
| - Maternelle | 1 813,16 € |

Une convention a donc été signée avec la Commune de CROPUS pour accueillir leurs enfants durant l'année scolaire 2022/2023 moyennant la participation financière fixée ci-dessus.

Le bilan financier 2022 des deux écoles vient d'être établi.

En conséquence, le coût annuel d'un élève est de :

| | |
|---------------|------------|
| - Élémentaire | 1 279,61 € |
| - Maternelle | 1 769,36 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) décide de réclamer, à partir de l'année scolaire 2023/2024, ces sommes aux Communes de domicile des enfants hors commune scolarisés aux deux écoles de la Commune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer de nouvelles conventions avec les Communes concernées, mentionnant les noms des enfants.

5. Organisation Transport Scolaire 2023/2024 - Délibération n° 28/2023

Les enfants de la Commune déléguée d'Auffay Hameau de la Corbière utilisaient les transports scolaires avec ceux de la Commune de Cropus depuis la rentrée scolaire 2016/2017.

Depuis la rentrée de Septembre 2017/2018, la Région a repris cette compétence.

Compte tenu de l'arrivée des enfants de Sévis et Cressy à Auffay à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, le transport scolaire a été étendu à ces 2 communes déléguées.

Deux cars sont dédiés aux Écoles de Val-de-Scie, un pour les enfants d'Élémentaire et un pour les enfants de Maternelle.

Le service des transports de la Région a été contacté pour l'année scolaire 2023/2024, les circuits restent identiques à cette année, les horaires du car des élèves d'élémentaire ont été revus à la demande de la Commune, les autres restent inchangés.

Un accompagnateur sera présent dans le car des maternelles, matin et soir.

La personne qui faisait ce travail pour la Commune de Cropus prend en charge également les enfants de Val-de-Scie, en accord avec la Commune de Cropus.

Un accompagnateur, non obligatoire par la législation, sera également présent dans le car des élémentaires et ce service sera assuré par le personnel communal de Val-de-Scie.

Les familles doivent s'inscrire par internet sur le site de la Région, règlent, et le titre de transport est transmis par la Région directement aux familles.

Afin de participer indirectement au salaire de l'accompagnateur du car des maternelles payé par la Commune de Cropus, le tarif des deux cantines, Élémentaire et Maternelle, fréquentées par les élèves de Cropus a été harmonisé avec celui des élèves de Val-de-Scie et non pas celui des enfants hors-commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne

GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) décide :

- de rembourser à hauteur de 32,50 € /enfant, soit 50 % du tarif de 65 € / enfant, pour l'année scolaire 2023/2024 chaque famille de Val-de-Scie dont le ou les enfants empruntent le service de transport scolaire.

6. Service technique : Création poste Adjoint Technique 35 H au 1^{er} Juillet 2023 et fermeture poste Adjoint Technique 35 H ouvert au 9^{ème} échelon au 30 Juin 2023 suite à la démission de M. Patrice MIREL - Délibération n° 29/2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Patrice MIREL a présenté sa démission au 1^{er} Juillet 2023 pour rejoindre la Réunion, sa terre natale.

Monsieur le Maire a sélectionné, un candidat qui a donné son accord pour le remplacer.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) :

- La création de l'emploi permanent d'Adjoint Technique, à temps complet 35 H, au 1^{er} Juillet 2023 au service technique.
- La suppression du poste d'Adjoint Technique ouvert au 9^{ème} échelon sur lequel était nommé M. Patrice MIREL à temps complet au 1^{er} Juillet 2023.

7. Comptabilité budget Commune : admission de titres en non-valeur - Délibération n° 30/2023

À la demande de M. Marc SERET, Trésorier, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour admettre en non-valeur, à l'article 6541 du Budget Primitif 2023 de la Commune une somme de 35,27 €.

Cette somme correspond à des créances diverses qui n'ont pas été honorées.

En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité (M. Christian SURONNE, pour lui-même et pour Mme Nadine CHEVALLIER qui lui a donné procuration, M. Michel VANDERPLAETSEN, Mme Virginie PELISSE, M. Olivier DELAUNAY, Mme Françoise BOUDIN, M. Claude FRANC, M. Jean CHOMANT, Mme Maryse MOREL, M. Gérard NOURRICHARD, M. Patrice AUVRAY pour lui-même et pour Mme Céline LETEURTRE qui lui a donné procuration, Mme Isabelle DELAFONTAINE, Mme Anne-Marie CONTREMOULIN, Mme Catherine RENAULT, M. Marc PETIT pour lui-même et pour Mme Anne GOSSE qui lui a donné procuration, M. Stéphane THIERRY, Mme Monique LEMERCIER, M. Emmanuel PINEL, M. Arnaud DUBOIS, Mme Virginie SOULET) décide de passer cette recette en non-valeur.

Un mandat de 35,27 € sera établi à l'article 6541, les crédits étant prévus au Budget Primitif 2023.

8. CDC Terroir de Caux : Procès-verbaux Conseil Communautaire 12 Avril et 11 Mai 2023

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation sur ces procès-verbaux.

9. Affaires Diverses

- a) Remerciements de Mme Françoise MODARD pour les marques de sympathie témoignées, par le Conseil Municipal, lors du décès de sa mère.
- b) Date prochain Conseil Municipal : Jeudi 5 Octobre 2023 à 18 H 30.
- c) Date Élections Européennes : Dimanche 9 Juin 2024.
- d) Implantation Bureaux de vote Auffay : Monsieur le Maire expose que depuis le réaménagement des bureaux du rez-de-chaussée pour la création du bureau des Cartes Nationales d'Identité et Passeports, la place manque. De ce fait, en concertation avec les services de la Sous-Préfecture le bureau de vote de la Mairie sera désormais à la salle des fêtes. Les deux bureaux de vote d'Auffay seront donc côte à côte.
- e) Devis Travaux supplémentaires Collégiale reçu le 27 Juin 2023
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 27 juin 2023, l'architecte a transmis un courrier justifiant le besoin de travaux imprévus de charpente sur la partie récemment découverte. Le devis de l'entreprise Les Métiers du Bois s'élève à 12 519,81 € HT / 15 023,77 € TTC.
De plus, cet après-midi l'architecte a confirmé le besoin d'un mois et demi de location supplémentaire de l'échafaudage pour un coût de 8 194,65 € HT / 9 833,58 € TTC.
Il nous a également informé qu'il transmettra sous peu une note d'honoraires complémentaires. Mme Monique LEMERCIER souligne à nouveau qu'il y a bien trop d'imprévus sur ce chantier. Mme Isabelle DELAFONTAINE, M. Marc PETIT et Mme Monique LEMERCIER notent que l'état des lieux initial était surement sous-estimé. M. Arnaud DUBOIS interroge Monsieur le Maire quant à l'obtention de subventions pour ces travaux supplémentaires. Monsieur le Maire lui répond que suite à sa dernière rencontre avec M. Bruno TOGNI, notre référent de la DRAC, aucune subvention supplémentaire ne peut être allouée à ce chantier. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un accord de principe sur les deux devis des Métiers du Bois et TUBESCA qui seront validés à la prochaine séance de Conseil Municipal.
- f) Courrier M. Michel VANDERPLAETSEN : Don archives personnelles à la Commune
Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de M. Michel VANDERPLAETSEN qui donne l'ensemble de ses archives et recherches sur Auffay à la Commune. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient M. Michel VANDERPLAETSEN pour ce don. Monsieur le Maire ajoute qu'une manifestation de sympathie sera organisée.
- g) Faire part et remerciements naissance bébé Annaëlle COTY : Evie née le 18 Mai 2023

10. Questions Diverses

- Mme Monique LEMERCIER signale un souci d'arbres gênants entre la propriété MAINOT et QUEVAL à Sévis ainsi qu'un manque de goudron sur un chemin situé à proximité. Monsieur le Maire lui indique que ce genre de demande n'est pas à évoquer en Conseil Municipal mais doit être déposée en Mairie.
- Mme Monique LEMERCIER souhaite connaître le nom des délégués du jumelage. Monsieur le Maire lui répond qu'elle est en possession des éléments puisqu'ils ont été élus au sein du Conseil Municipal en début de mandat.
- Mme Monique LEMERCIER estime que les délégués de Val-de-Scie à la CDC Terroir de Caux ne participent pas aux réunions.
- M. Patrice AUVRAY souhaite connaître le délai de réouverture de la Salle des fêtes de Sévis. Monsieur le Maire lui répond que nous sommes dans l'attente de l'accord de la subvention DETR, dès réception, les ordres de service seront signés et transmis aux entreprises.

- Mme Anne-Marie CONTREMOULIN souhaite savoir si la gare est ouverte. Monsieur le Maire lui répond comme annoncé lors des précédents Conseils Municipaux, que le hall est ouvert aux voyageurs dans la journée. A l'étage, la SNCF qui est propriétaire du bâtiment, étudie l'implantation d'un espace de service à destination des entrepreneurs du territoire (co-working).
- Mme Virginie SOULET informe le Conseil Municipal qu'une personne lui a affirmé que la Commune de Val-de-Scie allait financer des terrains de pétanque à hauteur de 50 000 €. Monsieur le Maire lui répond qu'il a rencontré une personne, en présence de Mme Virginie PELISSE et M. Olivier DELAUNAY, Adjoints qui souhaite créer une association de pétanque et qui a soumis un projet de terrain mais rien n'est acté. Mme Virginie SOULET regretterait que ce projet se réalise alors que le projet du city stade doit être revu à la baisse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 15.